

RESTAURATION : Année scolaire 2019-2020

Fonctionnement

L'école Sainte Marie de l'Immaculée propose un service de restauration au sein de l'établissement. Sous la responsabilité du chef d'établissement, le personnel non enseignant de l'école encadre les élèves lors de la pause méridienne. Leur mission est triple : service, entretien et éducation.

L'école Sainte Marie a passé un contrat de livraison en liaison chaude avec l'entreprise « CONVIVIO » dont la cuisine centrale se trouve au collège du Sacré Cœur de Pornichet.

Les élèves de Petite Section, moyenne Section, CM1 et CM2 mangent au premier service (12h00 – 12h30). Cette organisation permet au personnel d'être plus disponible pour les jeunes élèves et permet aux élèves de mieux se connaître. Les élèves de Grande Section, CP, CE1, CE2 mangent au deuxième service (12h45 – 13h15). Un service à l'assiette est proposé pour les 2 services.

Les élèves inscrits au forfait n'ont pas de ticket à fournir. Les élèves déjeunant occasionnellement à la cantine devront fournir le ticket pour chaque repas à son enseignant en début de matinée. Les tickets sont vendus par carnet de 10. La vente a lieu chaque jeudi de 8h30 à 9h, dans la cantine.

Tarifs

	MATERNELLES	PRIMAIRES
Forfait mensuel	68€ (prix du repas 4,95€)	70€ (prix du repas 5.10€)
Occasionnel	5€15	5€30

Si vous optez pour le forfait (et uniquement dans ce cas), vous devez remplir l'inscription sur la fiche navette et la retourner à l'école avec les autres pièces du dossier de rentrée.

Cette inscription est impérative pour établir dans chaque classe la liste des enfants au forfait. Votre enfant est inscrit au forfait pour l'année scolaire.

Aucun changement n'est possible au cours de l'année. (sauf cas particulier)

- **Le repas de la sortie scolaire de fin d'année est déjà déduit du montant du forfait.**
- **A partir de 4 jours consécutifs d'absence pour maladie, un remboursement sera effectué à 50% du prix.**
- **Les absences pour convenance personnelle ne seront pas prises en compte.**